



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

N° 2

Compte rendu de la réunion

Restauration hydraulique de la zone humide les Orpellières

Marché n°2017 - 007

Notifié le 20 / 02 / 2017

Sérignan, le 06 septembre 2017

Intervenants / destinataires	Tél.	Invité	Présent	Absent	Diffusion
MAITRE D'OUVRAGE : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée					
M. Le Président Frederic LACAS			X		X
Mme Gaelle DUPUY Email : galledupuy@beziers-mediterranee.fr		X	X		X
Mme Emma LAPIQUE Email : emmalapique@beziers-mediterranee.fr	04 67 01 68 68 04 99 41 34 53	X	X		X
M. Christian VICENDET Email : christianvincendet@beziers-mediterranee.fr Adresse : QUAI OUEST 39 boulevard de Verdun - CS 30567 - 34536 BEZIERS Cedex		X	X		X
MAITRE D'ŒUVRE : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron					
M. Alain GUERRERO Email : alain.guerrero@vallees-orb-libron.fr Adresse : Domaine de Bayssan le Haut - Route de Vendres - 34500 Béziers	04 67 36 45 99 06 87 57 55 70	X	X		X
ENTREPRISE MANDATAIRE					
Sas ETPA Méditerranée					
M. Pascal GELARD Email : pascalgelard@sfr.fr		X	X		X
M. Charles BEDOS Email : charlesbedos@outlook.fr Adresse : 67, Ancienne route de Bédarieux 34500 Béziers	06 08 01 75 03	X	X		X
PARTENAIRES FINANCIERS					
Conservatoire du Littoral					
M. Jérôme HIRIGOYEN Email : j.hirigoyen@conservatoire-du-littoral.fr Adresse : 165, Rue Paul-Rimbaud 34184 Montpellier CEDEX 4	04 99 23 29 06				X
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée					
Mme Murielle RIBOT Email : murielle.ribo@laregion.fr Adresse : 201 av de la Pompignane 34064 MONTPELLIER Cedex 2	04 67 22 98 37				X
Agence de l'eau RM&C					
Mme Anne COURSSELLE Email : anne.courselle@eaumc.fr Adresse : Le Mondial - 219, rue Le Titien - CS 59549 - 34 961 Montpellier Cedex 2	04 67 13 36 36				X

1 - CONTEXTE

Les travaux ont pour objectif **de restaurer et de conserver l'hydrodynamique fluvio- marine** de la zone humide les Orpellières dont les fonctionnalités ont été localement altérées par des aménagements anthropiques. Il est également question de rétablir la transparence hydraulique de la plaine des Orpellières en favorisant la libre circulation des eaux du site pour un meilleur équilibre entre eau douce et eau salée

Les travaux consistent à :

- Entretien la végétation sur berge : 4 925 mètres,
- Reprofiler les sections d'écoulement des fossés : 2 750 mètres,
- Inter connecter les roubines et fossés,
- Araser les merlons de terre : 3 160 mètres,
- Restaurer et construire des ouvrages de régulation hydraulique.

2 - GESTION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER

Le marché de travaux a été attribué par décision du conseil communautaire à l'entreprise : **Sas ETPA Méditerranée**

Date de notification du marché	: 20 février 2017
Ordre de service commencement travaux	: 04 septembre 2017 (prévisionnel)
Délais de réalisation (préparation et exécution)	: 17 jours
Montant	: 27 390 € HT

Il n'est pas prévu dans le cadre de ces travaux de coordinateur CSP ni de contrôleur environnemental ou technique.

L'entreprise a reçu un exemplaire du marché.

Les travaux ont fait l'objet d'une déclaration de travaux auprès de la DREAL et des services de l'AFB.

Déclaration de projet de Travaux, télédéclaration n° [2017071900296TEJ](#).

2 - DOCUMENTS TECHNIQUES A REMETTRE PAR LE TITULAIRE :

Les documents attendus dans le tableau ci-après.

OPERATIONS	DOCUMENTS A FOURNIR	SITUATION
Ordre de service	L'accusé de réception	Remis le 27/07
DICT	Copie des courriers	En attente
Programme d'exécution des travaux	Notes et planning	planning à actualiser
Plan d'hygiène et de sécurité mentionnant la veille météorologique	PPSPS actualisé	Remis le 06/09
Projet de panneau de chantier	Maquette	Panneau posé
Documents d'exécution des ouvrages hydrauliques	Procédures, notes de calcul, plans d'exécution	Plan exe de l'ouvrage hydraulique en attente

Une fiche d'agrément de produit est attendue au cours de la période de préparation pour les produits listés dans le tableau suivant :

N° DU PRIX	DESIGNATION	
260	Béton armé	En attente
260	Vantellerie	En attente

3 - POINT TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX A VENIR

Planning : Il est demandé à l'entreprise d'actualiser le planning détaillé des interventions ainsi que la composition des différentes équipes pour l'ensemble des opérations.

En attente –
Prévu le
07/09

Aspect sécurité

Signalisation des travaux : l'entreprise devra signaler la présence des chantiers et en limiter l'accès au public. La pose de panneaux « accès interdit au public » avec de la rubalise est préconisée. Les dispositions de sauvegarde et de sécurité sont traitées au chapitre 5 du présent compte rendu. S'agissant d'un chantier mobile, il est demandé au conducteur d'engin de sécuriser le parcours au fur et à mesure de son avancement.

Balisage et panneaux d'interdiction à l'entrée des parkings Nord et du côté de l'Orb.
Les travaux de débroussaillage le long du Canaléto RP5 doivent être correctement signalés car la route est utilisée par de nombreux cyclistes.

ETPA

Stockage et véhicules de chantier : le stockage du matériel de chantier et le stationnement des engins de terrassement se feront sur les terre-pleins. L'approvisionnement en énergie (huile, gasoil) se fera hors voirie et sur une aire d'accueil adaptée. Un kit anti pollution hydrocarbure doit être prévu à cet effet. Si besoin pour le parcage des véhicules, Monsieur AMAT propriétaire du camping Le Sérignan Plage propose une aire de stationnement clôturée à l'entrée du site.

En fin de semaine les engins de chantier seront rassemblés sur un même lieu pour faciliter leur surveillance.

ETPA

Circulation, accès, stationnement : les accès aux sites doivent se faire par les chemins existants. Les engins ne sont pas autorisés à rouler ou à stationner sur la voie publique. La circulation des engins dans les zones humides se fera uniquement de long des linéaires restaurés.

Les parkings temporaires seront maintenus ouverts au public pour éviter le stationnement anarchique à proximité des zones de travaux.

Chemins barrés : le maître d'ouvrage fournira la clé de la barrière amovible des pompiers (face au Domaine des Orpellières) et prendra contact avec le gardien des Tellines pour l'accès à l'ancienne colonie.

Chemins des Tellines contacter M. DEFOSSE : 06 70 94 19 13 / defosse@ville-valrasplage.fr

ETPA

Une clé de la barrière des pompiers des Orpellières a été remise à l'entrepreneur.

L'ouverture de chasse est prévue le 10/09. L'association Propriétaires et Chasseurs de Sérignan a été informée des travaux sur le site des Orpellières. Son Président Monsieur CLUZEL, propose de surveiller les engins de chantier en fin de semaine et de limiter la chasse à proximité des travaux les mercredis.

Aspect Environnement

Le maître d'œuvre demande que les milieux écologiquement sensibles (faune, flore) soient balisés avant le commencement des travaux. Mme LAPIQUE (MO) effectuera une reconnaissance dans les semaines à venir.

Le maître d'ouvrage précise que les espèces végétales et animales patrimoniales pouvant nécessiter une attention particulière se trouvent principalement au niveau des dunes ou dans certains près salés suffisamment éloignés des zones de travaux. Il ne paraît donc pas nécessaire de baliser les secteurs. CABM

Les déchets et produits de démolition : les déchets déposés par les crues (plastique, ferraille, bois...) devront être retirés avant broyage. Ces déchets seront amenés dans un centre de tri. L'entreprise se rapprochera de la CABM pour connaître les modalités d'accès.

De nombreux déchets jonchent les fossés (bouteilles plastiques, pare-choc de voiture, batterie...). L'entreprise doit effectuer un ramassage systématique des déchets avant le passage des engins. ETPA

Aspect Technique

Débroussaillage des fossés :
L'opération est reportée en fin de semaine en raison d'une panne mécanique.

Suppression des merlons de terre le long de la route des plages
Il est demandé à l'entreprise de limiter le régalage des matériaux sur une largeur de 10 mètres maximum, voire de réduire cette emprise. Afin de respecter le cahier des charges (hauteur maximale des déblais), le maître d'œuvre propose de varier les hauteurs de remblais en donnant une forme ondulée à la bande de régalage. Créer à la lame du bouter une sur-profondeur tous les 20 mètres. L'objectif est que les eaux superficielles de la plaine rejoignent les fossés sans rencontrer d'obstacles. Le profil des talus RS 18 et 52 doivent être restaurés aux endroits indiqués par le maître d'œuvre. Suppression et évacuation hors site de 2 pontons en béton

Avant et après travaux sur RS 53



Curage des fossés :
Le curage des fossés se fait sans débroussaillage ce qui occasionne des volumes de matériaux supplémentaires et donc des surfaces de régalages importantes. Afin de limiter l'impact des déblais dans la zone humide, le maître d'œuvre propose sur les fossés RS36, 39, 49, 52 et RP 9, de

reprofilé un seul bord. Cette technique permet de conserver la végétation (participe à la stabilité du talus, zone de refuge faune) et de réduire le volume de déblais. Par ailleurs l'élargissement de la section d'écoulement du fossé facilitera son entretien. Pour les autres fossés, il convient de respecter le CCTP.

Pour préserver les accotements de la route des plages, débroussaillage des fossés RP8, RS 53 et 38 côté voirie et reprofilage côté zone humide. Raclage des accotements de la route face au parking (150 mètres environs).

Les connexions de RS 36 avec les fossés RS34, RS24 et RS50 doivent être condamnés.

5 - PLANNING DES OPERATIONS A VENIR

Fin de semaine

- Arasement des merlons de terre le long de la route
- Débroussaillage des fossés
- Curage et reprofilage des fossés

Début de semaine

- Réalisation de la plateforme
- Débroussaillage des fossés
- Création du fossé exutoire E2

Date de la prochaine réunion le mercredi **13 septembre 2017** à 9 h00 sur site.

Le présent procès-verbal est un document contractuel. Sans observation écrite adressée par courrier RAR sous 1 semaine au maître d'œuvre, il est réputé accepté par tous

**DRESSE LE 08/09/2017
PAR LE REPRESENTANT DU MAITRE D'ŒUVRE
M. GUERRERO**